inca
santé visuelle,
une vision pour l'avenir.

Vision

Printemps 2008

Faits saillants

- Accessibilité pour tous dans les transports en commun de Toronto
- Syndrome Charles Bonnet 101
- Initiative de services de bibliothèque équitables (ISBE)
- Recherche

INCA s'efforce d'être le chef de file dans le domaine de la promotion de la santé visuelle et de favoriser l'autonomie des personnes vivant avec une perte de vision.

Accessibilité pour tous dans les transports en commun de Toronto

Les mots « avenue Bayview, arrêt côté sud » ne sont pas nécessairement doux à l'oreille, mais pour l'avocat torontois David Lepofsky, ils sont le refrain d'un chant victorieux.

Après un combat juridique de 10 ans avec la Toronto Transit Commission (TTC), David Lepofsky, aveugle, a remporté la bataille. En 2005, le tribunal des droits de la personne a ordonné à la TTC d'annoncer toutes les stations de métro.

Puis, en juillet 2007, un second tribunal a ordonné à la TTC d'annoncer tous les arrêts d'autobus et de tramways. Ce tribunal, présidé par le juge Alvin Rosenberg (qui avait aussi statué sur la première demande), a donné 30 jours à la TTC pour instaurer cette nouvelle politique.

« Je fréquente la TTC depuis des années, et il me semblait ridicule qu'aucun des arrêts du métro de Toronto ne soit annoncé », affirme M. Lepofsky. « J'ai habité à Boston pendant un an au début des années 1980, et les conducteurs annonçaient toutes les stations. Je me suis toujours demandé pourquoi

(suite à la page 3)

Ne rangez pas vos lunettes de soleil!

Tout comme le reste de votre corps, vos yeux ont besoin de protection toute l'année durant, et ce, pour deux raisons : les dommages causés par les rayons UV et l'éblouissement.

Un problème miroitant

L'éblouissement est presque toujours présent pendant les heures de clarté, que le soleil brille ou non. Des surfaces brillantes comme la neige, les automobiles ou les édifices peuvent causer une irritation et un inconfort oculaires : les pupilles se contractent, les paupières se referment et les muscles se crispent pour permettre de plisser les yeux afin de mieux voir.

En plus d'être douloureux, l'éblouissement peut constituer une distraction fort dangereuse au volant ou lors d'activités sportives.

Pensez-y bien!

Les rayons ultraviolets (UV) constituent cependant un problème bien plus grave. À court terme, l'exposition à ces rayons peut engendrer une brûlure de la surface du globe oculaire.

L'exposition prolongée aux rayons UV augmente le risque de développer deux conditions beaucoup plus graves : la cataracte, et la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

Essayez avant d'acheter

Une paire de lunettes de soleil de bonne qualité protégera vos yeux des atteintes et de la fatigue causées par les rayons UV. Recherchez des lunettes offrant 99 % à 100 % de protection contre les rayons UVA et UVB. Si vous êtes incertain, demandez conseil au commis ou à votre professionnel des soins de la vue.

Les lunettes de soleil devraient être assez foncées pour diminuer l'éblouissement, mais assez claires pour ne pas altérer les couleurs ou vous empêcher de discerner divers objets, comme les feux de circulation. La teinte des lunettes de soleil (bleue, verte ou brune) est question de préférence personnelle.

Plus elles sont grandes, mieux c'est

Les lentilles des lunettes de soleil devraient être assez grandes pour intercepter la lumière latérale. Les petites lunettes rondes rendues populaires par John Lennon sont bien jolies, mais elles ne conviennent pas. Les modèles sport qui contournent les tempes sont parfaits. Si vous doutez de la protection que vous offrent vos lunettes, portez un chapeau à large rebord pour aider à enrayer la lumière descendante.

N'oubliez pas les enfants

Tout comme vous ne laisseriez pas vos enfants sortir au soleil sans crème solaire, ils devraient porter de vraies lunettes de soleil (pas des jouets) offrant de 99 % à 100 % de protection contre les rayons UV. Pour réduire le risque de bris de verres, recherchez les lentilles en polycarbonate plus résistantes aux chocs que les lentilles ordinaires.

Accessibilité pour tous

(suite de la page 1)

la TTC ne le faisait pas. De nombreux autres systèmes de transport public dans le monde le font aussi. »

Le tribunal a aussi demandé à la TTC d'offrir « une formation approfondie en droits de la personne » affirme M. Lepofsky, et de tenir une tribune publique sur l'accessibilité des clients handicapés, « afin d'apprendre ce qui n'est pas fait correctement ».

M. Lepofsky, avocat à temps plein, affirme qu'il avait donné priorité au problème de l'annonce des stations de métro. Mais après être déménagé et avoir dû prendre l'autobus, la question de l'annonce des arrêts est devenue importante pour lui.

« Ce dossier est essentiel pour les personnes qui vivent avec une perte de vision, car nous ne conduisons pas. Mais la résistance de la TTC [à annoncer systématiquement tous les arrêts d'autobus] est devenue un symbole des obstacles auxquels font face les personnes handicapées », affirme-t-il.

M. Lepofsky déclare qu'il a consacré des centaines d'heures de bénévolat à cette affaire, en plus de 11 jours d'audition dans le premier cas et de 6 dans le second.

« Mais la chance m'a souri. Je suis avocat, je possède donc des compétences utiles à cet effet. J'ai aussi obtenu l'aide de deux cabinets d'avocats, le premier dans l'affaire des stations de métro et le second dans l'affaire des arrêts d'autobus et de tramways : Mary Cornish, de Cavalluzzo Hayes Shilton McIntyre & Cornish, et Clifford Lax et son adjointe Amy Salyzyn, de Lax, O'Sullivan et Scott.

Il a aussi eu l'appui d'un spécialiste en orientation et mobilité d'INCA, à titre de témoin expert.

(suite à la page 5)

Messages éclair

Microsoft et le **Consortium DAISY** ont conçu une fonctionnalité téléchargeable gratuite qui transcrit des documents en fichiers DAISY XML. Les fichiers peuvent alors être convertis sur support audionumérique ou autres que peuvent utiliser les personnes qui vivent avec une perte de vision ou qui sont incapables de lire l'imprimé. Pour plus de renseignements, visitez **www.daisy.org**.

La **Bibliothèque d'INCA** annonce aux utilisateurs de la Bibliothèque numérique d'INCA la publication d'une toute nouvelle section. Le **Guide de découverte : 60 ans et plus** offre un accès facile et rapide aux actualités, un club de lecture en ligne, un accès à Repères et à divers autres ouvrages de référence ainsi qu'une rubrique d'aide pour les nouveaux usagers.

Pour plus de renseignements, composez le **1 800 268-8818** ou écrivez à **bibliotheque.numerique@inca.ca**.

Pleins feux sur les produits adaptés

Soyez bien organisé et toujours à l'heure grâce à cet assistant numérique portable, révolutionnaire, alimenté par piles, qui ne comporte que trois boutons - votre voix fait tout le reste.

TapMemo comprend un bloc-notes, un répertoire téléphonique, un calendrier, un réveille-matin, un indicateur de la date et de l'heure, ainsi qu'une fonction de localisation qui « crie » lorsque vous sifflez pour trouver l'appareil. Une commande de blocage permet à l'utilisateur de contrer tout usage non désiré et de protéger ses données personnelles. La fonction Composition téléphonique permet à l'utilisateur de composer un numéro de téléphone en plaçant l'appareil près d'un combiné.

Cet appareil fonctionne dès sa sortie de la boîte; aucun apprivoisement vocal n'est requis. L'appareil vous demande « Qu'avez-vous dit? » si une commende n'est pas bien comprise.

Il inclut des écouteurs stéréo, un chargeur, une agrafe de ceinture et un manuel d'utilisation sur CD.

Pour en savoir plus au sujet de ce produit et des autres produits vendus à INCA, composez sans frais le **1 866 659-1843**, ou faites parvenir un courriel à **boutique@inca.ca**.

Messages éclair

Le CRTC approuve The Accessible Channel

Le CRTC a récemment approuvé The Accessible Channel, un nouveau service spécialisé numérique national de langue anglaise qui offre uniquement des émissions avec vidéo description et sous-titrage codé à l'intention des personnes qui vivent avec une perte de vision ou d'audition. C'est la première fois qu'une vidéo description sera offerte sur une même chaîne et en tout temps. Pour plus d'information, visitez **www.voiceprintcanada.com**.

Programme d'interprète pour personnes sourdes-aveugles

Le **George Brown College** de Toronto offre dorénavant un programme de deux ans qui permet de devenir interprète pour personnes sourdes-aveugles. Ce programme, le premier et le plus important de son genre au Canada, a été conçu en partenariat avec des fournisseurs de service et des associations de personnes sourdes-aveugles. Pour plus d'information, visitez **www.georgebrown.ca**.

Accessibilité pour tous

(suite de la page 3)

« INCA croit fermement que tous les arrêts d'autobus devraient être annoncés », affirme Lesley MacDonald, coordonnatrice nationale du Service de design universel d'INCA.

« Ce faisant, les autorités de la commission de transport procurent à tous leurs utilisateurs, y compris les personnes qui vivent avec une perte de vision, l'autonomie requise pour faire des choix. »

Avant que ne soit rendue cette décision, la TTC demandait à ses chauffeurs d'annoncer les intersections principales et les arrêts réclamés par les passagers, ce qu'ils ne faisaient pas de façon cohérente et fiable. Les utilisateurs vivant avec une perte de vision devaient demander au chauffeur d'annoncer leur arrêt et s'asseoir près de ce dernier. Cela pouvait représenter un défi énorme lorsque le client entrait dans un tramway par la porte arrière, par exemple.

Dans le cas du métro, les stations étaient annoncées de façon aléatoire. Les utilisateurs vivant avec une perte de vision devaient donc demander aux autres passagers de leur indiquer leur station.

Le travail de M. Lepofsky a changé tout cela.

« Ces décisions ont permis aux utilisateurs vivant avec une perte de vision de s'asseoir là où ils le veulent, d'apprendre à connaître un trajet au fur et à mesure, de relaxer, de lire, de changer d'idée et de descendre à un autre arrêt, et d'arriver à destination à temps - des droits dont bénéficient déjà les autres utilisateurs des transports en commun », souligne Lesley MacDonald.

Cette accessibilité comporte aussi de nombreux avantages pour les utilisateurs qui voient, déclare M. Lepofsky, qui souligne que ces personnes peuvent dorénavant relaxer et sillonner un circuit qui ne leur est pas familier sans avoir à regarder par la fenêtre de l'autobus pour repérer le nom des rues ou s'efforcer de reconnaître leur destination dans la pénombre ou lorsque la température n'est pas clémente.

« L'accessibilité aide tout le monde », déclare-t-il. « Il ne s'agit pas des droits des personnes handicapées à l'encontre de ceux des autres. » Cela rend aussi la TTC beaucoup plus conviviale pour les touristes par exemple. »

M. Lepofsky ajoute qu'il a reçu de nombreuses réactions positives à la suite de ses victoires. « J'ai été très touché par les commentaires du public », déclare-t-il. « Cette affaire a fait les manchettes au Canada et même en Israël. Lors d'un récent voyage, une personne m'a abordé dans la rue à Tel-Aviv. Les gens ne peuvent tout simplement pas croire qu'il faille se battre », ajoute-t-il.

Il a surtout été très touché de recevoir récemment les félicitations d'un chauffeur d'autobus. « J'étais ravi », dit-il.

« Nous devons surmonter de nombreux obstacles comme celui-ci », conclut-il. « Certains enjeux ne sont toutefois pas aussi faciles à transcender. »

Syndrome Charles Bonnet 101

« Hier, dans l'escalier, j'ai rencontré un homme qui n'était pas là. Aujourd'hui encore, il n'était pas là – Comme j'aimerais qu'il disparaisse! »

— William Hughes Mearns

Le **syndrome Charles Bonnet**, ou **SCB**, est un phénomène rare. Il porte le nom du naturaliste suisse Charles Bonnet qui, en 1760, a décrit une maladie dont sont victimes des personnes saines d'esprit aux prises avec des hallucinations visuelles complexes et d'apparence fort réelle.

M. Bonnet a tout d'abord constaté cette maladie chez son grand-père de 87 ans, qui était presque aveugle des suites de cataractes bilatérales, mais qui avait l'impression de « voir » des gens, des oiseaux, des voitures, des édifices, des tapisseries, des échafaudages, etc.

La plupart des gens atteints du syndrome Charles Bonnet sont déjà aux prises avec une importante perte de vision liée à l'âge ou avec une détérioration des globes oculaires ou des voies optiques. La perte de vision centrale associée à des maladies, telles que la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), jumelée à la perte de vision périphérique qui accompagne le glaucome, peut prédisposer au SCB.

« Jusqu'à 30 % des personnes qui fréquentent le service de réadaptation sont atteintes du SCB », affirme Mary Lou Jackson, ophtalmologiste spécialisée en optimisation de la vision et directrice du service de réadaptation visuelle du Harvard School of Ophthalmology.

L'aspect plaisant des hallucinations constitue une des principales caractéristiques de cette maladie. Toutefois, l'expérience elle-même peut-être quelque peu alarmante.

Souvent, les personnes atteintes du SCB s'abstiennent de parler des symptômes qu'elles éprouvent de crainte qu'on ne croie qu'elles souffrent de démence ou de maladie mentale.

« Habituellement les gens n'en parlent pas, et les médecins ne posent pas de question à ce sujet », déclare D^re^ Jackson. « Mais tout cela est en train de changer. »

Il existe de nombreuses façons de composer avec les hallucinations causées par le SCB. « Les hallucinations surviennent surtout lorsque le patient est somnolent », déclare D^re^ Jackson. « Nous recommandons donc une plus forte stimulation et suggérons un éclairage plus vif. »

Il est important de ne pas s'autodiagnostiquer, ajoute-t-elle, car certaines maladies plus sérieuses peuvent aussi provoquer des hallucinations. Si vous avez des problèmes hallucinatoires, discutez avec votre médecin de famille ou votre spécialiste de la vue, ou communiquez avec le centre d'INCA de votre localité pour obtenir de plus amples informations.

Profil

Meaghan Walker aime bien rendre service. Elle garde des triplets de six ans et trouve des façons amusantes d'amasser des fonds.

Ainsi, l'an dernier, Meaghan a recueilli 450 $ au profit d'INCA en vendant à l'école de la limonade et des cartes de souhaits faites à la main.

« J'avais entendu parler d'INCA, mais c'est lorsque j'ai rencontré Olivia que j'ai eu le désir d'aider », déclare Meaghan. Olivia, une des trois enfants qu'elle garde régulièrement, vit avec une perte de vision.

En plus d'amasser des fonds pour INCA, Meaghan a réalisé un film cet été mettant Olivia en vedette. « Même si Olivia ne peut pas voir, elle est très autonome. Je voulais aider toutes les personnes qui vivent avec une perte de vision à être aussi autonomes qu'elle. »

Meaghan et la famille d'Olivia ont été les invités d'honneur de la cérémonie annuelle d'allumage de l'Arbre de l'autonomie d'INCA.

Pour découvrir comment vous pouvez venir en aide à INCA, visitez **www.inca.ca**.

Recherche en bref

Verdana — premier choix

L'étude **Pour une meilleure lisibilité**, lancée en 2006, a permis d'élaborer des normes d'accessibilité des documents imprimés pour les personnes qui vivent avec une perte de vision. Ces normes se fondaient sur les meilleures preuves disponibles à l'époque, y compris une étude menée par INCA auprès de personnes atteintes de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

Depuis cette publication, deux autres études ont permis d'analyser les polices de caractères privilégiées par les personnes atteintes de glaucome et de rétinopathie diabétique.

« La population vieillit, les maladies oculaires sont de plus en plus fréquentes, et de plus en plus de gens ont de la difficulté à lire les imprimés », déclare Deborah Gold, directrice adjointe du Service de recherche d'INCA.

L'étude a analysé plusieurs polices de caractères fréquemment utilisées. Verdana, une police MS-Windows, a été citée comme étant la plus accessible. Il est donc recommandé de l'utiliser lorsque possible. Les polices Lucinda et Arial ont aussi été fort appréciées, par contre la police Times Roman a été la moins aimée, il serait donc utile de l'éviter.

Visitez **www.inca.ca** pour lire ou télécharger la brochure Pour une meilleure lisibilité.

Faits saillants – Défense des droits

Les Canadiens vivant avec une perte de vision ou incapables de lire les imprimés pourraient bientôt avoir un meilleur accès aux collections des bibliothèques canadiennes, grâce à une initiative unique lancée par Bibliothèque et Archives Canada.

Une relance de trois millions de dollars fournis par Patrimoine Canada servira à soutenir l'Initiative de services de bibliothèque équitables (ISBE), qui a pour mandat d'aider les Canadiens incapables de lire les documents imprimés traditionnels.

L'honorable Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, a récemment annoncé cet appui financier, soulignant que ce projet « favorisera la pleine participation de tous les citoyens canadiens à l'économie hautement concurrentielle du savoir. »

Le projet de l'ISBE sera mené en partenariat avec les bibliothèques canadiennes, les personnes incapables de lire les imprimés, les éditeurs, les producteurs de médias substituts et d'autres intervenants, comme INCA et le milieu de l'éducation.

« La communauté des bibliothèques du Canada nous a demandé de prendre la tête du projet pour assurer à tous les citoyens un accès à la même information disponible en bibliothèque, où qu'ils vivent et quelles que soient leurs ressources », déclare Ian Wilson, bibliothécaire et archiviste du Canada.

« Ce projet permettra à davantage de personnes au Canada de profiter des ressources d'information offertes sur un support adapté à leurs besoins. »

Actuellement, moins de 5 % des documents publiés au Canada sont disponibles en médias substituts.

Visitez **www.patrimoinecanadien.gc.ca** pour plus d'information.

Message éclair

En décembre 2007, **Walter Gretzky** est devenu membre de l'Ordre du Canada, en reconnaissance de ses contributions au hockey mineur et pour son dévouement auprès d'organisations caritatives, dont INCA. La famille Gretzky s'intéresse aussi au programme de bourses d'INCA et à la colonie de vacances SCORE INCA pour adolescents vivant avec une perte de vision (voir page 11). M. Gretzky participe par ailleurs chaque été à des tournois de golf pour célébrités.

Adressez-vous au spécialiste

Q. : Les vitamines peuvent-elles aider une personne atteinte de DMLA?

R. : Oui, certaines vitamines peuvent aider. L'étude AREDS (Age-Related Eye Disease Study) entreprise par le National Eye Institute des États-Unis a démontré que lorsque des patients atteints de DMLA de type sec intermédiaire ou évoluée dans un seul œil prennent des antioxydants, le risque de progression de la DMLA diminue.

Il ne s'agit pas de vitamines en vente libre. Discutez donc avec votre ophtalmologiste des vitamines stipulées par l'étude AREDS et, si ce dernier vous les conseille, informez-en votre médecin de famille.

Tabagisme et AREDS

Si vous fumez des cigarettes ou avez cessé de fumer il y a moins d'un an, la formule AREDS complète peut ne pas vous convenir. Le bêta-carotène, un des ingrédients de certaines formules vitaminiques AREDS, peut augmenter le risque de cancer du poumon.

Étude plus poussée

L'étude AREDS II évalue maintenant si la lutéine, la zéaxanthine et les acides gras oméga-3 polyinsaturés diminuent le risque de progression de la DMLA. Cette étude évaluera de plus si l'absence de bêta-carotène diminue l'efficacité de la combinaison de vitamines et de minéraux recommandée dans l'étude AREDS I.

Régime alimentaire et nutrition

Une étude néerlandaise a récemment démontré que les personnes qui consomment une plus grande quantité de vitamines C et E, de bêta-carotène et de zinc que les autres présentent moins de risque de DMLA.

Par ailleurs, les légumes comme les épinards, le chou vert et le maïs sont de bonnes sources de lutéine et de zéaxanthine, qui pourraient contribuer à la santé rétinienne. Le saumon sauvage, les sardines et les graines de lin sont d'autre part d'excellentes sources d'acides gras oméga-3.

Conclusion

L'influence des suppléments vitaminiques et du régime alimentaire sur la prévention de la DMLA est un sujet complexe qui évolue sans cesse. Pour en savoir plus, discutez avec votre professionnel de soins de la vue.

La spécialiste

Mary Lou Jackson, directrice, Service de réadaptation visuelle, Massachusetts Eye and Ear Infirmary et instructrice clinique, Harvard Medical School.

Vous avez une question sur la vision? Faites-nous le savoir! Elle pourrait faire l'objet de notre prochain numéro. Écrivez à info@inca.ca.

Un don sage au plan fiscal peut se révéler avantageux pour vous et pour INCA

La saison de l'impôt est à nos portes, il pourrait donc être intéressant de considérer certaines stratégies avantageuses au plan fiscal pour la prochaine année.

Valeurs ou titres

Le don de titres (actions ou fonds communs de placement) peut se révéler fort sage au plan fiscal. Vous pouvez transférer directement vos titres au compte de courtage d'INCA, ne payer aucun impôt sur les gains en capital et recevoir un reçu d'impôt équivalent à la valeur totale de votre don. Voilà une solution qui peut être gagnante pour vous et pour l'offre des services d'INCA.

Période de transfert d'un REER

Si vous devez transférer votre REER, vous pourriez alors envisager de faire un don à une œuvre caritative. Il est possible que votre don vous permette de diminuer le montant d'impôt que vous devez payer tout en aidant à financer les programmes et services d'INCA.

Fiducies de rente avec droit réversible à une œuvre de bienfaisance

Voici un type de don caritatif quelque peu complexe. Ce mécanisme peut représenter un avantage fiscal substantiel, si vous avez 75 ans et plus, que vous êtes financièrement averti et que vous avez un bon conseiller financier personnel.

Avant de faire le saut

Lorsqu'il s'agit de faire don de biens, INCA vous invite à toujours consulter votre fiscaliste, votre conseiller financier, votre institution bancaire ou votre conseiller juridique, afin de vous assurer que le don que vous désirez faire constitue un choix judicieux pour vous.

Pour obtenir de plus amples informations sur les dons fiscalement sages, visitez : **http://www.inca.ca/fr/pour-aider/faire-un-don/don-actif/Default.aspx** ou communiquez avec Ann Rosenfield, directrice des dons personnels, en écrivant à **ann.rosenfield@inca.ca** ou en composant le **1 800 563-2642, poste 7594**.

Une campagne s'attaque à la perte de vision évitable

Bonnes nouvelles pour les Canadiens atteints de DMLA de type humide, un nouveau traitement a été approuvé pour utilisation. Le Lucentis est le premier médicament éprouvé en clinique qui restaure la vue de nombreux patients atteints de DMLA humide.

Malheureusement, le Lucentis coûte très cher : 1600 $ par dose. En 2007, le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCÉM), qui recommande les remèdes à inclure aux régimes de santé gouvernementaux (sauf pour le Québec qui rembourse déjà le Lucentis), a rejeté le Lucentis. Entre-temps, le gouvernement de l'Ontario étudie ce dossier séparément, au titre de son processus d'analyse rapide.

Le PCÉM devait rendre une seconde décision avant le 1er février. Pour renverser la décision initiale, qui aurait rendu inutilement aveugles des milliers de Canadiens et coûté plus cher que le traitement lui-même, INCA a lancé la campagne « Le droit de voir », qui a retenu l'attention des médias et incité 8000 Canadiens à écrire aux décideurs.

Au moment de mettre sous presse, les décisions du PCÉM et de l'Ontario n'étaient pas encore rendues. Pour plus d'information ou pour vous inscrire sur la liste de courriels de cette campagne, visitez **www.righttosight.ca** ou composez **1 800 563-2642**.

Message éclair

Êtes-vous prêt à relever tout un défi cet été?

Êtes-vous à la recherche de renseignements sur les carrières? Désirez-vous prendre votre avenir en main? Mais surtout, désirez-vous vous faire de nouveaux amis, acquérir de nouvelles compétences et avoir du plaisir?

INCA accepte actuellement les demandes d'admission au programme estival SCORE 2008 qui s'adresse aux adolescents (16 à 18 ans) sourds-aveugles ou vivant avec une perte de vision. Cette année, SCORE aura lieu du 20 juillet au 2 août. Pour obtenir de plus amples informations et un formulaire de demande d'admission, visitez **www.inca.ca/score** ou écrivez à score@inca.ca. La date limite de dépôt des demandes est le **28 mars 2008**.

Calendrier d'activités

Merci!

- **Au Grand Chapter du Order of the Eastern Star de N.-É. et de l'Î.-P.-É. qui a financé l'achat d'un duplicateur de CD pour la Bibliothèque d'INCA.**
- **Au Variety Club de C.-B. qui a donné de l'argent, de l'équipement d'accessibilité et des heures de formation à INCA.**
- **À la Paloma Foundation qui finance le programme d'intervention précoce d'INCA pour les enfants qui vivent avec une perte de vision et leur famille.**
- **À Terry Kelly, auteur-compositeur-interprète terre-neuvien qui est une source d'inspiration pour de nombreuses personnes vivant avec une perte de vision au Canada et partout dans le monde.**

inca
santé visuelle, une vision pour l'avenir.

1 800 563-2642
visioninca@inca.ca

Printemps 2008
Rédactrices : Lisa Pretty, Jessica Parrales

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 119219459 RR0003

Vision INCA est aussi offert en anglais, sur support électronique et en médias substituts.